



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PRESIDENCE DE MADAME MIREILLE HINGREZ-CÉRÉDA

Secrétaire : Mme Nicole CHEVALIER

Étaient présents : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Jean-Claude LEROY, M. Bertrand PETIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Michel DAGBERT.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - COMPTE DE GESTION -
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT**

(N°2022-250)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et suivants, L.3312-5 et suivants, L.3313-1 et R.3313-1 et suivants ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 31/05/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'arrêter le Compte de Gestion 2021 du comptable public tel qu'annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 63
Nombre de délégations de vote : 10
Absents sans délégation de vote : 5 (Président du Conseil départemental non votant ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
Nombre de suffrages exprimés : 73
Nombre d'abstentions : 0 voix
Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National, Non-inscrits)
Contre : 0 voix

(Adopté)

Article 2 :

D'approuver le Compte Administratif 2021 tel qu'annexé à la présente délibération conforme au compte de gestion du comptable public et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à 130 800 135,99 €.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 64
Nombre de délégations de vote : 10
Absents sans délégation de vote : 4 (Président du Conseil départemental non votant ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
Nombre de suffrages exprimés : 68
Nombre d'abstentions : 6 voix (Groupe Rassemblement National)
Pour : 68 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 juin 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la
Dette

RAPPORT N°9

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - COMPTE DE GESTION - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

Aux termes de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif de l'exercice 2021.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/05/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION.....	2
II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL.....	2
III - DETERMINATION DU RESULTAT.....	4
IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	5
1. Equilibre général du compte administratif.....	6
2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes	8
A. Section de fonctionnement.....	8
<i>a. Les dépenses de fonctionnement.....</i>	8
<i>b. Les recettes de fonctionnement.....</i>	9
B. Section d'investissement.....	11
<i>a. Les dépenses d'investissement.....</i>	11
<i>b. Les recettes d'investissement.....</i>	13
C. Le rôle central de l'épargne brute.....	13
V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE.....	15

I - LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION (mouvements budgétaires)

Le compte de gestion présenté par Madame la Payeuse départementale est en tous points conforme au compte administratif.

Les résultats généraux de ce compte en crédits de paiement sont les suivants :

	RESULTATS REPORTES 2020		Part affectée à l'investissement 2021	EXERCICE 2021		SOLDE		
	Excédent	Déficit		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021	Intégration par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement		-38 808 056,37		255 562 406,65	364 673 256,57	-109 110 849,92		-147 918 906,29
Fonctionnement	163 807 541,05		38 808 056,37	1 730 419 178,55	1 571 059 962,22	159 359 216,33		284 358 701,01
Totaux	163 807 541,05	-38 808 056,37		1 985 981 585,20	1 935 733 218,79	50 248 366,41		136 439 794,72

II - LES RESULTATS DU BUDGET DEPARTEMENTAL (mouvements budgétaires)

Section	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
	Description	Montant	Description	Montant
d'investissement	Dépenses mandatées en 2021 (hors CLTR)*	323 006 586,57	Titres de recettes émis en 2021 (hors CLTR)*	175 087 680,28
	Déficit de l'exercice affecté en juin 2021	38 808 056,37	Affectation décidée en juin 2021	38 808 056,37
	Total	361 814 642,94	Total	213 895 736,65
	(1) soit un déficit d'investissement de :	147 918 906,29		
Section de Fonctionnement	Dépenses mandatées en 2021	1 569 237 106,36	Titres de recettes émis en 2021	1 730 419 178,55
	Participations aux budgets annexes	1 822 855,86	Excédent capitalisé jusqu'en 2021	124 999 484,68
	Total	1 571 059 962,22	Total	1 855 418 663,23
	(2) soit un excédent de fonctionnement de :	284 358 701,01		
	Le résultat global entre les deux sections est de (2)-(1)	136 439 794,72		

* CLTR : correspond aux mouvements infra-annuels de tirage et de remboursement sur crédits revolving, équilibrés en recettes et en dépenses, soit 41 666 670,00 €.

Après le vote du budget supplémentaire, le budget de l'exercice 2021 s'élevait en dépenses réelles à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	327 970 224,85 €
- section de fonctionnement	<u>1 621 530 082,19 €</u>
Total	1 949 500 307,04 €

Les dépenses réelles constatées à la clôture de l'exercice 2021 s'établissent à :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	291 774 760,40 €
- section de fonctionnement	<u>1 491 865 865,64 €</u>
Total	1 783 640 626,04 €

Le budget 2021 a été réalisé à 91,49 %, ce taux étant différent selon les sections :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	88,96 %
- section de fonctionnement	92,00 %

La prise en compte dans ce calcul des autorisations de dépenses inscrites au titre des dépenses imprévues, qui ne sont que très marginalement utilisées, dégrade le taux d'exécution global. Si on les exclut du calcul, les taux de réalisation sont les suivants :

- section d'investissement (hors CLTR et déficit)	91,93 %
- section de fonctionnement	96,50 %

Section d'investissement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
	Equipements départementaux			
Fonction 0	Services généraux (hors déficit et CLTR)*	129 236 377,86	114 187 194,97	88,36%
Fonction 1	Sécurité	6 201 100,00	6 124 291,11	98,76%
Fonction 2	Enseignement	51 705 323,35	48 428 948,50	93,66%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	6 558 665,09	3 934 412,18	59,99%
Fonction 4	Prévention médico -sociale	10 000,00	9 926,83	99,27%
Fonction 5	Action sociale (Hors RSA)	1 097 000,00	380 458,32	34,37%
Fonction 5	RSA	0,00	0,00	0,00%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	73 817 405,66	72 290 212,26	97,93%
Fonction 7	Aménagement et environnement	4 245 226,80	4 118 584,19	97,02%
Fonction 8	Transports	35 000,00	33 068,12	94,48%
Fonction 9	Développement économique	0,00	0,00	0,00%
	Sous-total	272 906 098,76	249 507 096,48	91,43%
	Equipements non départementaux			
Fonction 0	Services généraux	550 000,00	150 000,00	27,27%
Fonction 1	Sécurité	0,00	0,00	0,00%
Fonction 2	Enseignement	969 376,36	531 183,17	54,80%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	12 051 842,53	10 922 647,84	90,63%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	1 154 059,12	516 536,40	44,76%
Fonction 5	Action sociale	9 742 005,58	8 375 296,09	85,97%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	13 343 729,01	9 594 200,45	71,90%
Fonction 7	Aménagement et environnement	13 085 501,90	9 528 814,65	72,82%
Fonction 8	Transports	25 000,00	25 000,00	100,00%
Fonction 9	Développement économique	4 142 611,59	2 623 985,32	63,34%
	Sous-total	55 064 126,09	42 267 663,92	76,76%
	TOTAL	327 970 224,85	291 774 760,40	88,96%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues. Le terme générique de déficit correspond au solde d'exécution de la section d'investissement reporté, ligne budgétaire ne donnant lieu qu'à une prévision sans exécution.

Section de fonctionnement

Fonctions	Libellé	Mouvements réels (en €)		%
		Prévisions	Réalisations	
Fonction 0	Services généraux*	199 649 327,44	112 269 073,45	56,23%
Fonction 1	Sécurité	75 955 000,00	75 933 394,51	99,97%
Fonction 2	Enseignement	90 672 318,09	86 649 048,32	95,56%
Fonction 3	Culture, jeunesse, sports et loisirs	20 076 603,03	18 108 284,63	90,20%
Fonction 4	Prévention médico-sociale	28 316 201,81	27 056 671,79	95,55%
Fonction 5	Action sociale	1 137 867 507,12	1 107 334 622,71	97,32%
Fonction 6	Réseaux et infrastructures	47 867 804,51	45 773 185,46	95,62%
Fonction 7	Aménagement et environnement	9 800 175,19	9 278 824,32	94,68%
Fonction 8	Transports	6 310 000,00	5 036 305,67	79,81%
Fonction 9	Développement	5 015 145,00	4 426 454,78	88,26%
	TOTAL	1 621 530 082,19	1 491 865 865,64	92,00%

* y compris les autorisations de dépenses votées pour couvrir les dépenses imprévues.

III - DETERMINATION DU RESULTAT

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du conseil départemental, après production par la payeuse départementale du compte de gestion. Ce vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

En fonction des résultats de la section de fonctionnement, du solde de la section d'investissement et des restes à réaliser des deux sections, l'Assemblée doit arrêter le montant du résultat en fonction des opérations effectivement réalisées et récapitulées au II du présent rapport. Il est constaté :

- en section de fonctionnement un résultat excédentaire de **284 358 701,01 €**
- en section d'investissement un besoin de financement de **147 918 906,29 €**

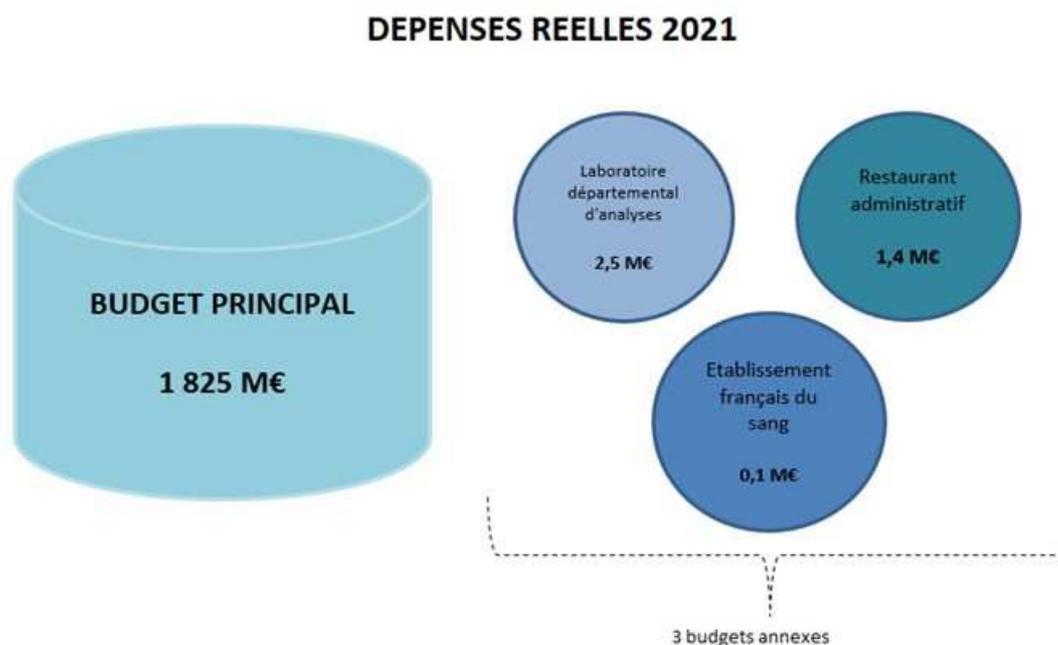
En conséquence, le résultat issu des mouvements budgétaires de l'exercice 2021 s'établit à **136 439 794,72 €**.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élevant à **5 639 658,73 €**, le résultat libre d'emploi et disponible pour affectation au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 s'élève à **130 800 135,99 €**.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le présent compte administratif 2021, conforme au compte de gestion du comptable et établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à **130 800 135,99 €**.

IV - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF (mouvements réels)

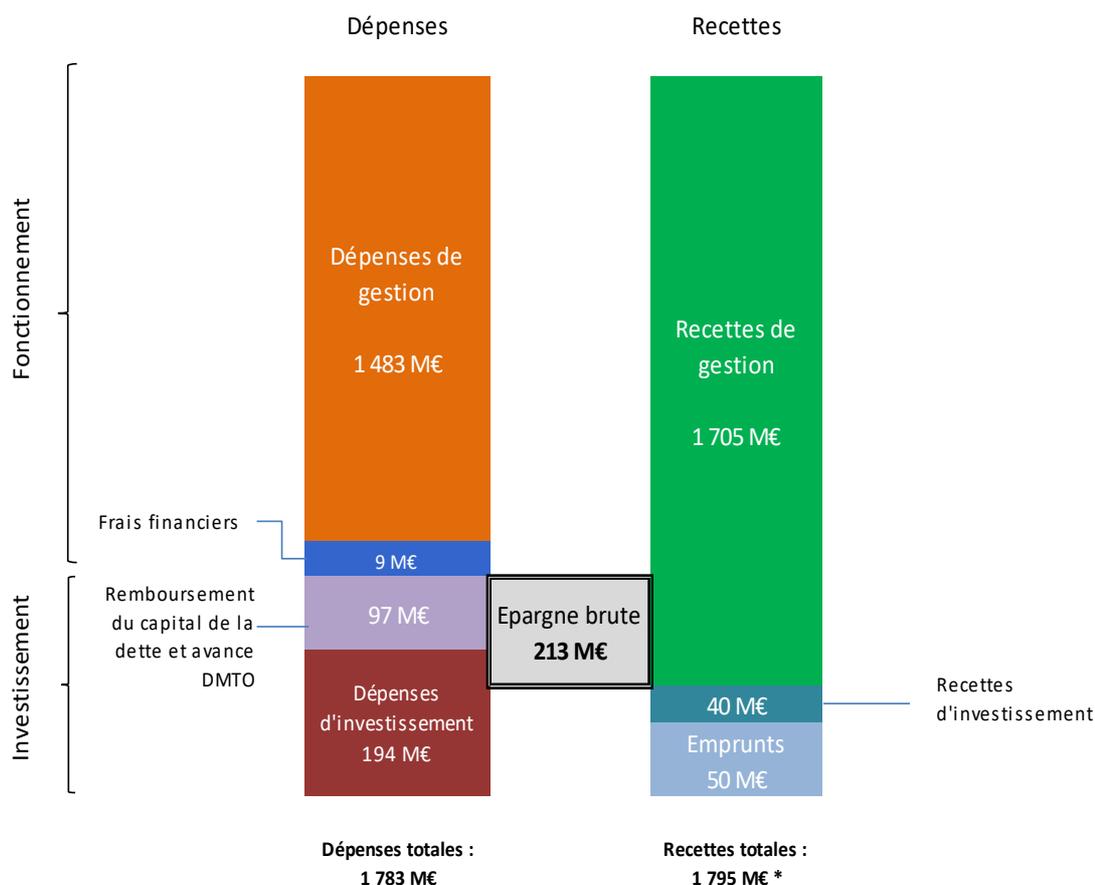
La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.



La présente partie est consacrée à l'analyse du compte administratif du seul budget principal. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

Pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble du document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 41,66 M€ pour l'exercice 2021.

1. Equilibre général du compte administratif



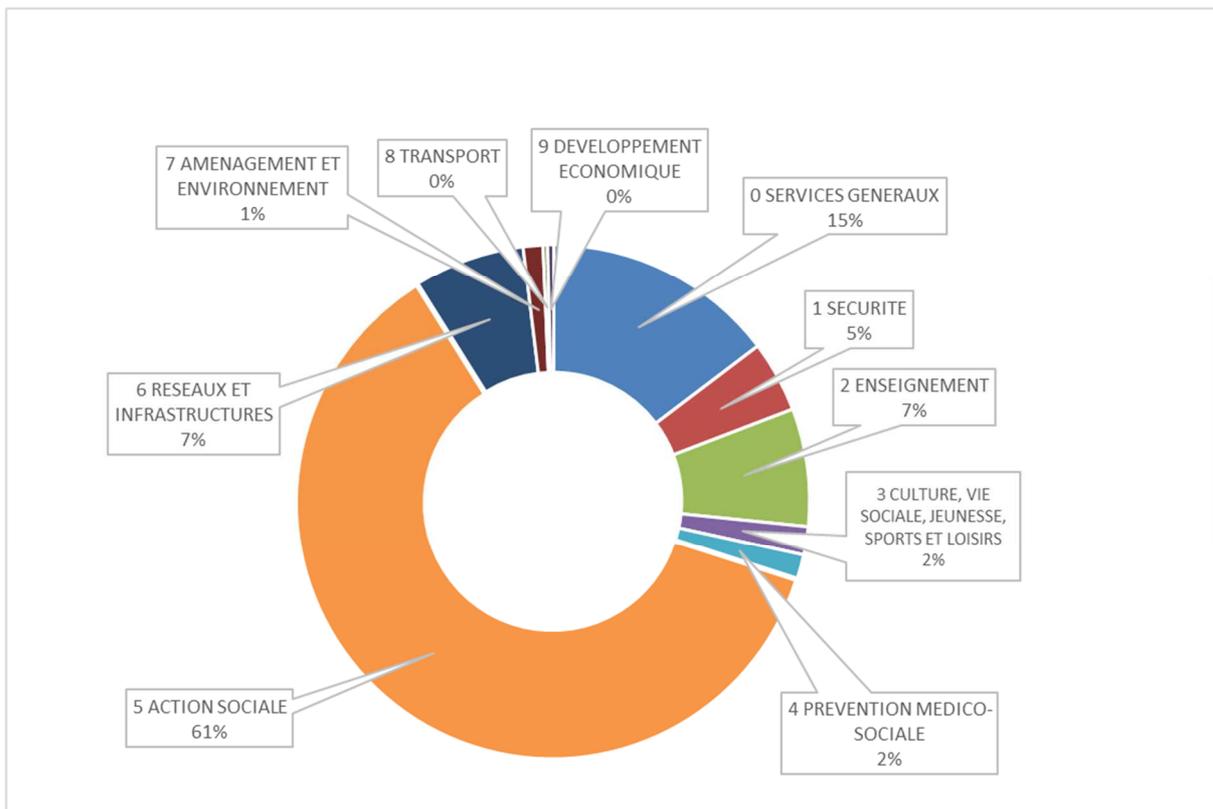
* L'écart entre dépenses et recettes (12 M€) est affecté au fonds de roulement de la collectivité.

Les dépenses totales de l'exercice 2021 ressortent à **1 783 M€**, en augmentation de 13 M€ par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses porte essentiellement sur la section d'investissement.

Dépenses	CA 2020	CA 2021	Variation
Fonctionnement	1 518 M€	1 492 M€	- 26 M€
Investissement	252 M€	291 M€	+ 39 M€
TOTAL	1 770 M€	1 783 M€	+ 13 M€

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 26 M€ d'un exercice à l'autre. En section d'investissement, le niveau des dépenses progresse de 39 M€.

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement de l'année 2021 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation ci-dessus. Les politiques sociales représentent en 2021 63 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales. En 2021, 1,04 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique par des besoins croissants, notamment en matière d'APA et de PCH.

En 2021, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 492 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 1 705 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 213 M€, en hausse de 80 % par rapport à 2020 (118 M€), ainsi qu'une épargne nette de 116 M€, déduction faite des 97 M€ de remboursement du capital de la dette (87 M€) et de l'avance sur DMTO accordée par l'Etat en 2020 (10 M€).

Outre la mobilisation de l'épargne nette, le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 50 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 41 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Ce faisant, le fonds de roulement a progressé de 12 M€, ce qui sera naturellement bénéfique à la capacité de financement du programme d'investissement des prochains exercices.

2. Analyse de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes

A. Section de fonctionnement

a. *Les dépenses de fonctionnement*

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 492 M€ fin 2021, en baisse de 26 M€ par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2020	CA 2021	Variation
0 SERVICES GENERAUX	116 M€	112 M€	-4 M€
1 SECURITE	73 M€	76 M€	3 M€
2 ENSEIGNEMENT	86 M€	87 M€	1 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	19 M€	18 M€	-1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 M€	27 M€	M€
5 ACTION SOCIALE	1135 M€	1107 M€	-28 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	43 M€	46 M€	2 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 M€	9 M€	M€
8 TRANSPORT	5 M€	5 M€	M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	4 M€	M€
TOTAL	1518 M€	1492 M€	-26 M€

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses baissent de 28 M€. Les principales variations sur cette fonction s'expliquent par :

- une diminution de 25 M€ du poids des allocations individuelles de solidarité (AIS). Le RSA diminue de 19 M€ par rapport à 2020, dans un contexte favorable de retour à l'emploi ; la PCH augmente de 3 M€ sous le double effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide ; l'APA baisse de 9 M€. Pour rappel, 2020 avait été marqué par un dispositif d'aides exceptionnelles orientées vers les établissements sociaux et médico-sociaux.

AIS	CA 2020	CA 2021	Variation en M€	Variation en %
APA	205 M€	196 M€	-9 M€	-4%
PCH	45 M€	48 M€	3 M€	5%
RSA	347 M€	328 M€	-19 M€	-6%
TOTAL	597 M€	571 M€	-25 M€	-4%

- une progression de 5 M€ des dépenses relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Pour les autres fonctions (hors bloc social), il convient de noter :

- en fonction 1, une augmentation de 3 M€ pour le fonctionnement du SDIS (76 M€) ;
- la stabilité des dépenses de personnel en 2021 (240 M€) ;
- une augmentation de 2 M€ enregistrée en fonction 6 (hausse des carburants).

b. Les recettes de fonctionnement

En 2021, le Département a perçu 1 705 M€ de recettes de fonctionnement, en augmentation de 69 M€ par rapport à 2020.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

La fiscalité directe (68 M€, soit - 298 M€ par rapport à 2020)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (62 M€) reste stable.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (299 M€ en 2020) a été remplacé par une quote-part de TVA.

La fiscalité indirecte (977 M€, soit + 352 M€ par rapport à 2020)

La quote-part de TVA, remplaçant le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, s'établit à 299 M€ en 2021. D'autre part, une fraction complémentaire de TVA de 14 M€ a été perçue par le Département en 2021.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 198 M€ en 2021 contre 164 M€ en 2020, soit une hausse significative de 34 M€.

La taxe d'aménagement reste stable à hauteur de 11 M€.

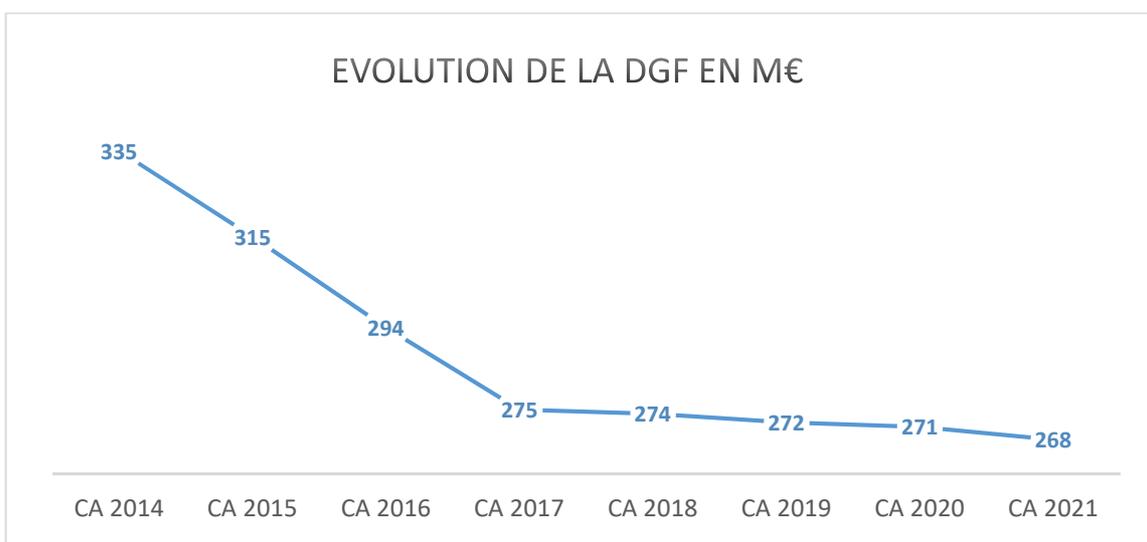
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (239 M€) est stable par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 197 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€.

Les dotations et participations de l'Etat (389 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2020)

Entre 2015 et 2019, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant perçu en 2021 s'établit à 268 M€, en baisse de 3 M€ par rapport à 2020. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 376 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2021.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de 10 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de l'avenant 43 de la branche d'aide à domicile ainsi qu'au titre de la PCH. Ces dotations représentent 89 M€ en 2021.

Les compensations et les attributions de péréquation (215 M€, soit + 1 M€ par rapport à 2020)

Au titre du Fonds national de péréquation des DMTO, le Département est un bénéficiaire net qui a perçu un peu plus de 52 M€ en 2021, soit 6 M€ de moins qu'en 2020.

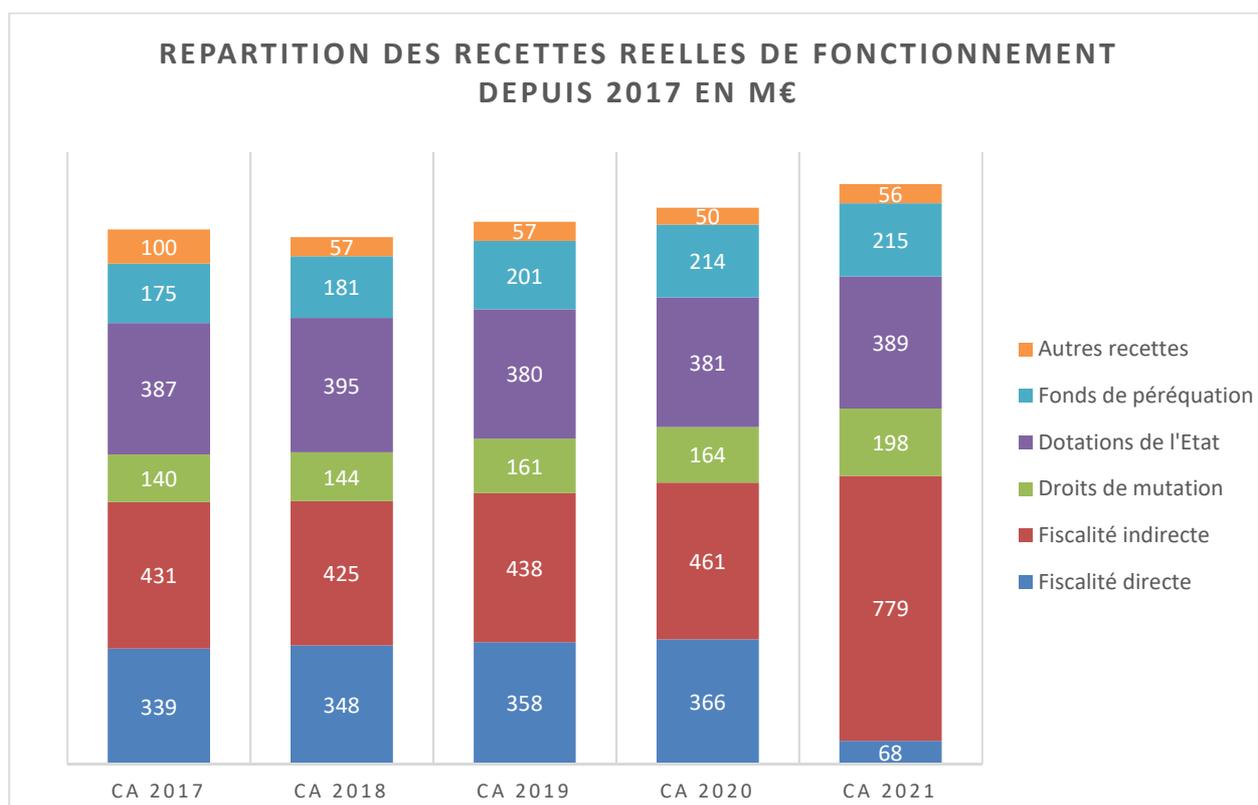
En 2021, il a également perçu de la Région l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ actée depuis le transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont stables pour atteindre 58 M€.

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 29 M€, en légère progression par rapport à 2020.

Autres recettes (56 M€ en hausse de 6 M€ par rapport à 2020)

Les autres recettes sont en hausse de 6 M€, dont + 4 M€ identifiés sur les financements FSE et FEDER.



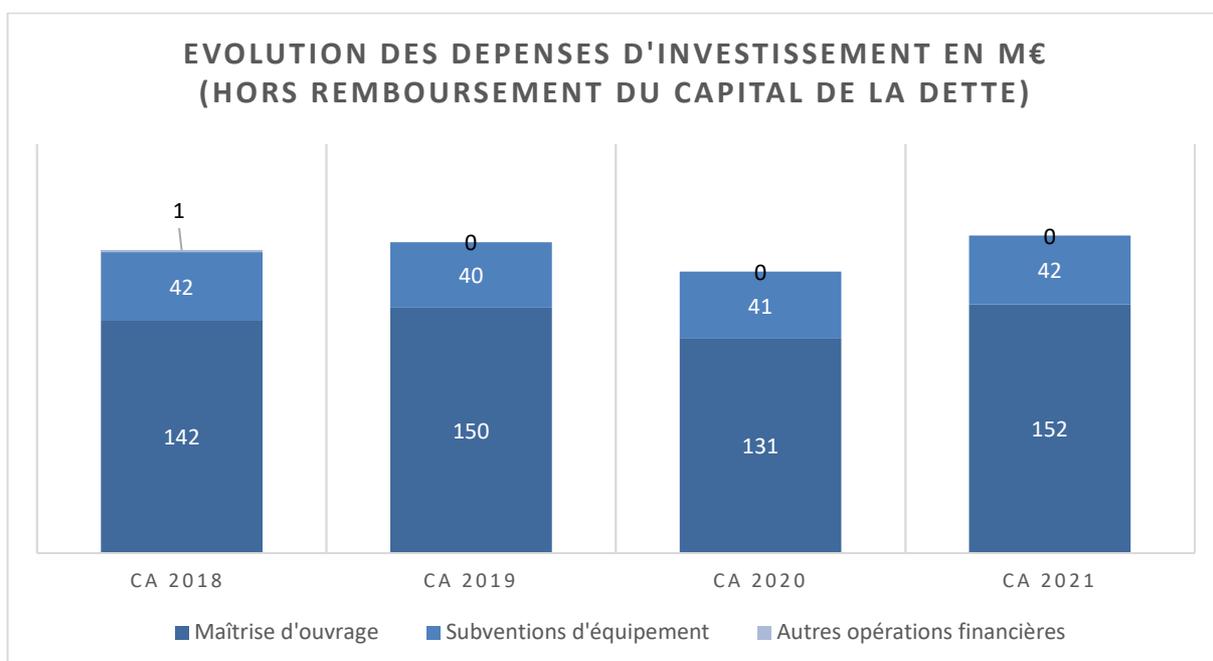
Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes de la collectivité, ainsi que sa forte dépendance aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

B. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2020	CA 2021	Variation
Investissement en maîtrise d'ouvrage	131 M€	152 M€	22 M€
Remboursement de la dette	81 M€	87 M€	6 M€
Remboursement avance DMTO		10 M€	10 M€
Subventions	40 M€	42 M€	2 M€
TOTAL	252 M€	291 M€	39 M€

L'intervention du Département en 2021 repose, comme traditionnellement, sur des opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale (152 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (42 M€). Les dépenses de maîtrise d'ouvrage augmentent de 22 M€ et celles de subventions de 2 M€.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2020	CA 2021	Variation
0 SERVICES GENERAUX	14 M€	17 M€	3 M€
1 SECURITE	2 M€	6 M€	4 M€
2 ENSEIGNEMENT	40 M€	49 M€	9 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 M€	15 M€	4 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	M€	1 M€	M€
5 ACTION SOCIALE	8 M€	9 M€	1 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	81 M€	82 M€	1 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	14 M€	14 M€	M€
8 TRANSPORT	M€	M€	M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 M€	3 M€	M€
TOTAL	172 M€	194 M€	22 M€

La fonction 1 a progressé de près de 4 M€ intégrant la poursuite des travaux de construction du nouveau centre d'incendie et de secours d'Arras.

En ce qui concerne la fonction 2, les investissements dans les collèges sont en hausse de 9 M€, couvrant des dépenses de construction et de grosses réparations.

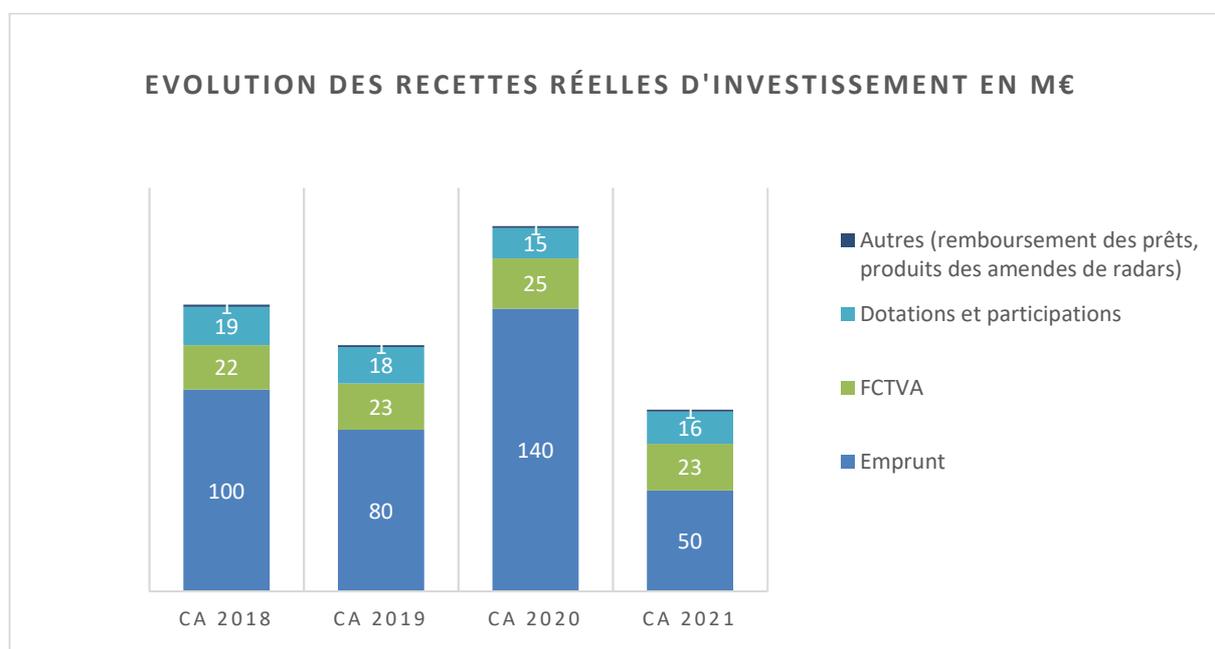
S'agissant de la fonction 3, une hausse de 4 M€ est constatée, intégrant 2 M€ de travaux à la coupole d'Helfaut ainsi qu'une progression de 2 M€ du Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont diminué de 91 M€ entre 2020 et 2021 pour atteindre 90 M€, sous l'effet de deux facteurs essentiels :

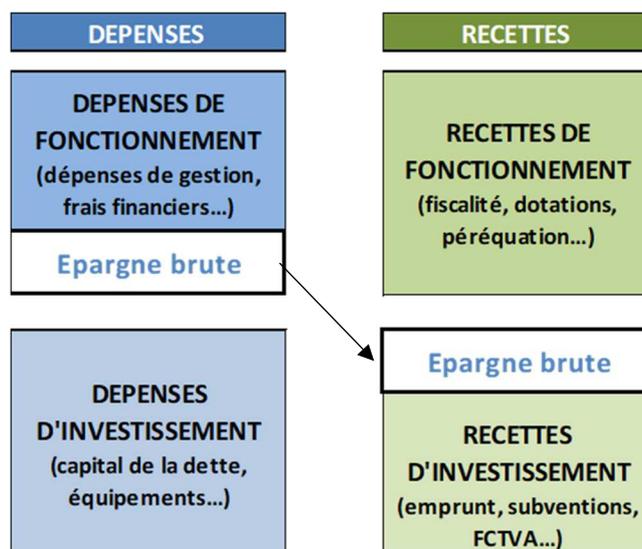
- d'une part, le recours à l'emprunt pour un montant de 50 M€, en baisse de 90 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement disponible s'élève à 131 M€ fin 2021.

- d'autre part, le Département a enregistré en 2021 une baisse de 2 M€ du produit du FCTVA, consécutive au niveau des investissements réalisés en 2020. Pour mémoire, ces ressources s'apprécient avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 23 M€. En revanche, il a été constaté une augmentation de 1 M€ des dotations et participations qui atteignent 16 M€.

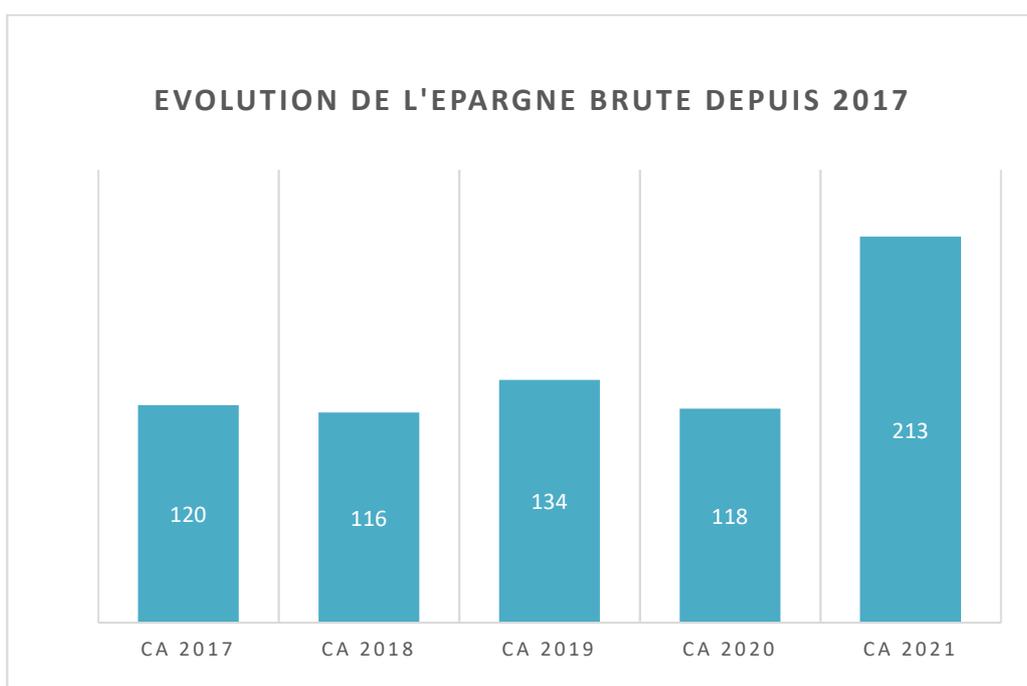


C. Le rôle central de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements.



En 2021, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **213 M€**, respectant ainsi la stratégie budgétaire initiée dès 2015 et principalement adossée à la reconstitution de cette épargne, l'objectif affiché étant de tendre vers une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de la politique d'investissement.



En 2021, l'autofinancement ressort à 213 M€, en hausse de 95 M€ par rapport à 2020. Le taux d'épargne représente alors 12,5 % du total des recettes de fonctionnement.

V - ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

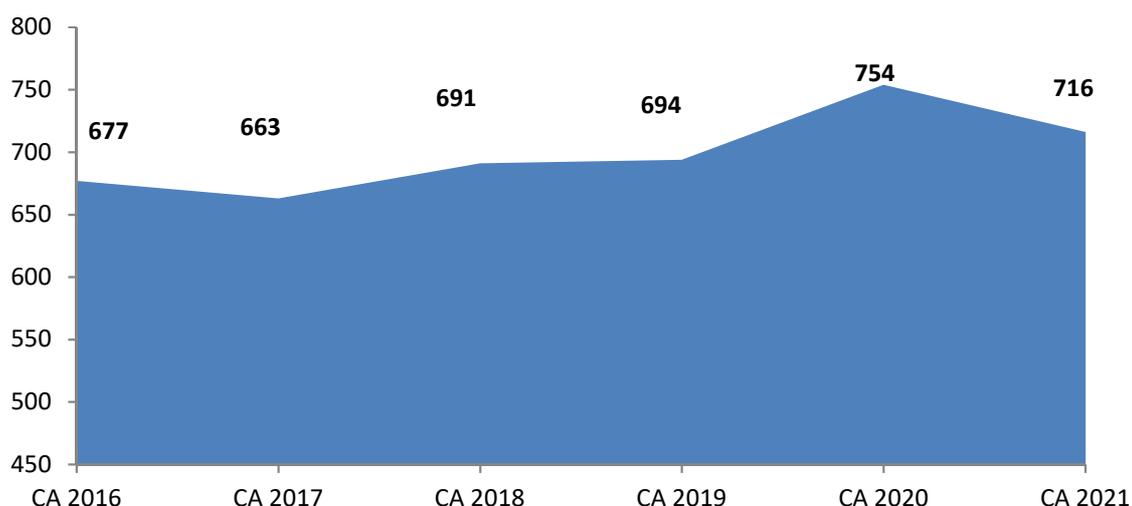
Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 41,6 M€ d'emprunts revolving.

Le programme de financement de l'exercice 2021 a conduit à la souscription de **50 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement, selon la répartition suivante : 20 M€ auprès de La Banque postale, 10 M€ auprès du Crédit Agricole, 10 M€ à la Société Générale et 10 M€ auprès d'Arkéa.

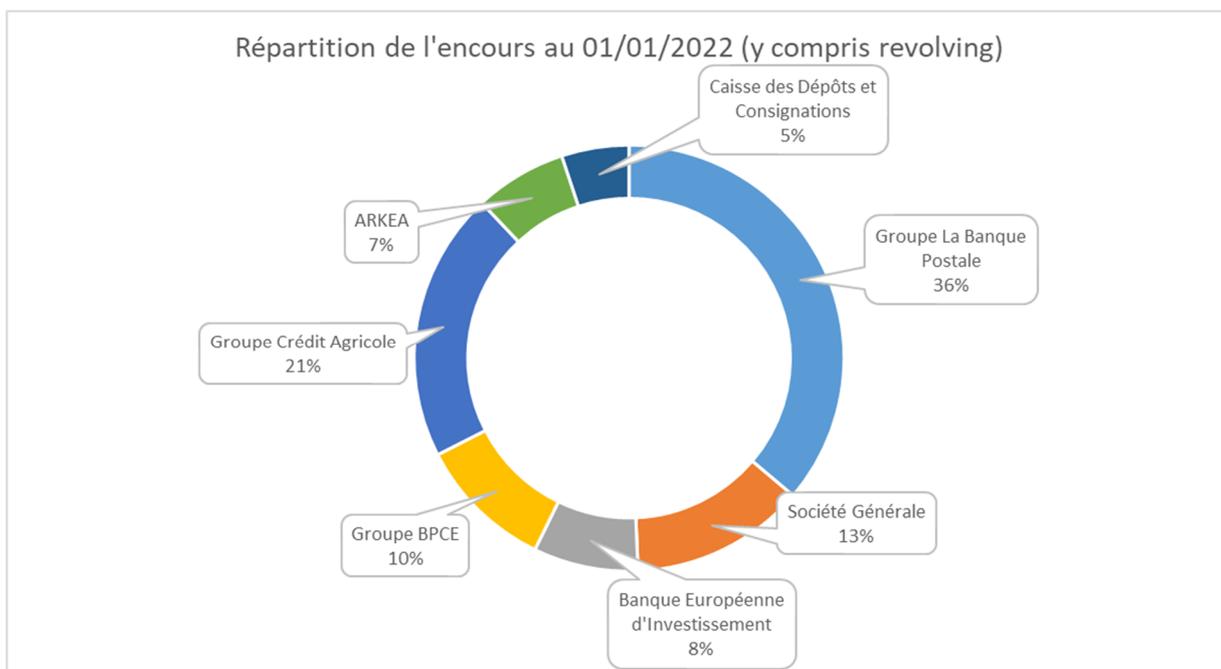
Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de la collectivité enregistre une baisse de 38 M€ et ressort à 716 M€.

Evolution de l'encours de dette du Pas-de-Calais depuis 2016 (en M€)



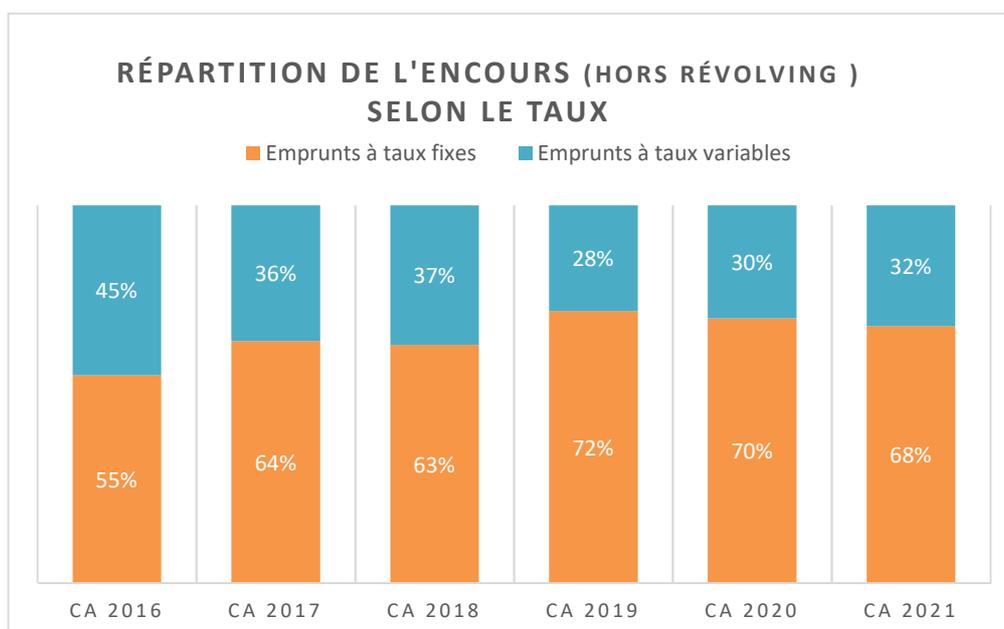
Répartition de l'encours

L'accompagnement financier se construit autour de sept acteurs principaux, traditionnels partenaires de la collectivité, selon le graphique suivant :



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2021, la part de la dette à taux fixe ressort à 65 %. Après retraitement des crédits revolving, celle-ci atteint 68 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 3 mois à fin 2021.



Les frais financiers

Le Département a consacré en 2021 près de 8,5 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2021) de 1,19 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 1,73 % en 2020, dernière donnée nationale disponible.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Frais financiers	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €	9 173 412,31 €	8 489 853,29 €
Coût moyen	1,66%	1,56%	1,43%	1,39%	1,40%	1,19%

Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux : le ratio d'endettement, la charge de la dette et la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné et que la dette du Département n'est pas trop importante au regard de ses ressources propres. A fin 2021, ce ratio s'établit à 42 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2021, ce ratio est de 5,62 %. Il est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2021, ce ratio ressort à 3 années contre 14 en 2015.

